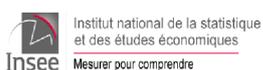


En collaboration avec :

Agence régionale de santé (ARS) Réunion, Médecins libéraux, SAMU Centre 15, SOS médecins, médecins urgentistes, réanimateurs, laboratoires de biologie médicale hospitaliers et de ville, Sociétés savantes d'infectiologie, de réanimation et de médecine d'urgence



Edito

Qu'est-ce qui est déjà connu de la situation à la Réunion ?

A La Réunion, la majorité des cas identifiés depuis le 11 mars étaient importés ; la transmission autochtone est restée limitée. Grâce à une réduction précoce des vols entrants, un début de confinement (17 mars) quelques jours après les 1^{ers} cas importés (11 mars) associé à une quatorzaine systématique à l'arrivée (centre d'hébergement obligatoire du 30 mars au 14 mai), le nombre d'entrants potentiellement contaminés et pouvant entraîner la diffusion du virus sur l'île a été limité. La mise en place de moyens de détection précoce (dépistage à l'aéroport et élargissement des indications de prélèvements en médecine de ville avec mise en place de drive dès fin mars), ont permis d'identifier les cas, de dépister leur contact, et donc de limiter fortement la transmission autochtone.

Qu'est-ce qui est nouveau dans ce Point pour la région ?

Une nouvelle organisation du contact tracing a été mise en place depuis le 12 mai, impliquant les professionnels de santé (niveau 1), l'assurance maladie (niveau 2), l'agence de Santé Réunion et Santé publique France (niveau 3). Cette organisation doit permettre d'identifier le plus rapidement possible les cas et leur contacts à risque afin de mettre en place les mesures visant à limiter la diffusion (isolement au domicile, dépistage, suivi des cas et des contacts...). Les biologistes sont à l'origine du signalement des cas à partir de l'outil Sidep.

L'investigation individuelle des cas est maintenant réalisée par l'Assurance Maladie, les caractéristiques des cas (description : âge, sexe, date de début des signes, type de transmission...) ne sont plus présentées dans ce point.

L'analyse de la situation épidémiologique est complétée par des indicateurs virologiques issus de l'outil Sidep (nombre de nouveaux cas confirmés au cours de la semaine passée, taux de positivité déjà transmis antérieurement).

Au cours de la semaine 22, un foyer de transmission du virus a été identifié. A ce stade, les investigations se poursuivent ; mais cette situation confirme la vulnérabilité de l'île et la possibilité de démarrage d'une circulation virale locale, notamment à partir de cas importés.

Quelles sont les implications de santé publique dans la région ?

A ce jour, la situation épidémiologique (circulation virale à bas bruit) reste fragile et dépend de notre capacité à tous à poursuivre les mesures de contrôles mises en place.

Une nouvelle introduction de virus est possible en raison de l'augmentation de la fréquence des vols et du nombre de passagers entrant à la Réunion avec la poursuite de la circulation du virus (plus de 4 000 cas hebdomadaire en France métropolitaine en S21). Aussi la poursuite des mesures barrières (dont le port du masque) est nécessaire y compris pour les personnes qui ont été infectées par le Covid (risque de transmission manuportée). Le respect de la quatorzaine pour les entrants (avec respect de l'isolement strict au domicile ou en centre d'hébergement) est impératif afin de limiter le risque d'installation de nouvelles chaînes de transmission autochtones.

Les étapes de détection et de gestion des chaînes de transmission et des situations de cas groupés (cluster) d'infection à Covid-19 sont primordiales afin de limiter la diffusion du virus. Ces étapes sont réalisées par les agences régionales de Santé (ARS) en lien avec les cellules régionales de Santé publique France à partir des données de l'Assurance Maladie.

En collaboration avec :

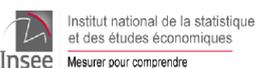
Agence régionale de santé
(ARS) Réunion, Médecins
libéraux, SAMU Centre 15,
SOS médecins, médecins
urgentistes, réanimateurs,
laboratoires de biologie médi-
cale hospitaliers et de ville,
Sociétés savantes d'infectio-
logie, de réanimation et de
médecine d'urgence



CENTRE HOSPITALIER
OUEST REUNION



Cerballiance



Indicateurs-clés

Surveillance virologique

- ▶ 3 036 tests ont été réalisés dont 0,3% étaient positifs
- ▶ Le nombre de nouveaux cas rapportés à la population est faible (1,0 cas / 100 000 habitants).

Surveillance à l'hôpital

- ▶ Réseau Oscour® : 3 passages pour suspicion COVID-19 pour 10 000 (S, 2 en S-1) en terme d'activité cela correspond à 0,12% en S (et 0,07% en S-1)
- ▶ Services sentinelles de réanimation/soins intensifs : 16 patients dont 2 toujours hospitalisés ; 56,2% des cas âgés de 65 ans et plus, et 81,2% des cas avec au moins un facteur de risque.

Surveillance des clusters

- ▶ En semaine 22, identification d'un foyer épidémique (4 cas à ce jour), en cours d'investigation.

Surveillance dans les EMS dont les Ehpad

- ▶ 7 cas confirmés dont 0 décès signalés au 27/05/2020 ; 14 établissements ont fait au moins un signalement de cas possible (invalidé ou non)

Surveillance de la mortalité

- ▶ *Pas d'excès de mortalité détecté jusqu'en semaine S-2*

▶ Circulation autochtone virale faible et limitée avec identification récente d'un foyer de transmission.

*S/S-1 : pour semaine S (du 18/05 au 24/05/2020 ; semaine 21) et semaine S-1 (du 11/05 au 17/05/2020 , semaine 20)

Les objectifs de la surveillance virologique basée sur les laboratoires sont de suivre l'évolution des taux de positivité des tests dans le temps par région ou département, ainsi que le nombre de patients positifs pour le SARS-CoV-2 rapporté à la population (taux d'incidence). Des données sont consolidées dans le temps. Ces indicateurs permettent, associés aux autres indicateurs, de suivre la dynamique de l'épidémie.

Jusqu'à ces dernières semaines, la surveillance virologique s'appuyait sur les données non exhaustives transmises à Santé publique France par le réseau 3 labo (Cerba, Eurofins-Biomnis, Inovie) et par les laboratoires hospitaliers. Désormais, elle s'appuie sur le système **SI-DEP (système d'information de dépistage)**, opérationnel depuis le 13 mai 2020 et dont la montée en charge a été progressive. Ce nouveau système de surveillance vise au suivi exhaustif de l'ensemble des patients testés en France dans les laboratoires de ville et dans les laboratoires hospitaliers. Actuellement, les données transmises concernent les tests RT-PCR réalisés. Prochainement, les données des sérologies seront également transmises.

Au 27 mai 2020 11h, la quasi-totalité des laboratoires (4 700 sites de prélèvements) a transmis des données. Des contrôles sont effectués afin d'améliorer la qualité et la complétude de ces données et de nouveaux laboratoires continuent à être intégrés dans le système. Au cours de la semaine 21 (18 au 24 mai 2020), 216 891 patients ont été testés pour le SARS-CoV-2, et pour 4 119 patients, les tests se sont avérés positifs. **Le taux de positivité national hebdomadaire était de 1,9 %** (calculé sur les tests valides). Ce taux est comparable aux taux de positivité des semaines 19 et 20 (3 % et 2 %) issus des données du réseau 3 labo.

En France métropolitaine, le taux de positivité était inférieur à 5 % dans l'ensemble des départements (Figure X). Le taux d'incidence (nombres de nouveaux cas rapportés à la population pour 100 000 habitants) était au niveau national de 6,1/100 000 habitants. Il était inférieur à 10/100 000 pour la très grande majorité des départements. Les taux d'incidence les plus élevés étaient observés dans la Vienne (24,7/100 000 habitants), les Côtes d'Armor (21,0/100 000 habitants) et la Meuse (22,6/100 000 habitants), départements où des clusters sont en cours d'investigation (Figure 1). **En outre-mer**, le taux de positivité en Guyane était de 14 %, département où des clusters sont également en cours d'investigation. Les données de Mayotte ne sont pas encore interprétables du fait d'une transmission de données encore trop partielle (données du 27 mai 2020 11h).

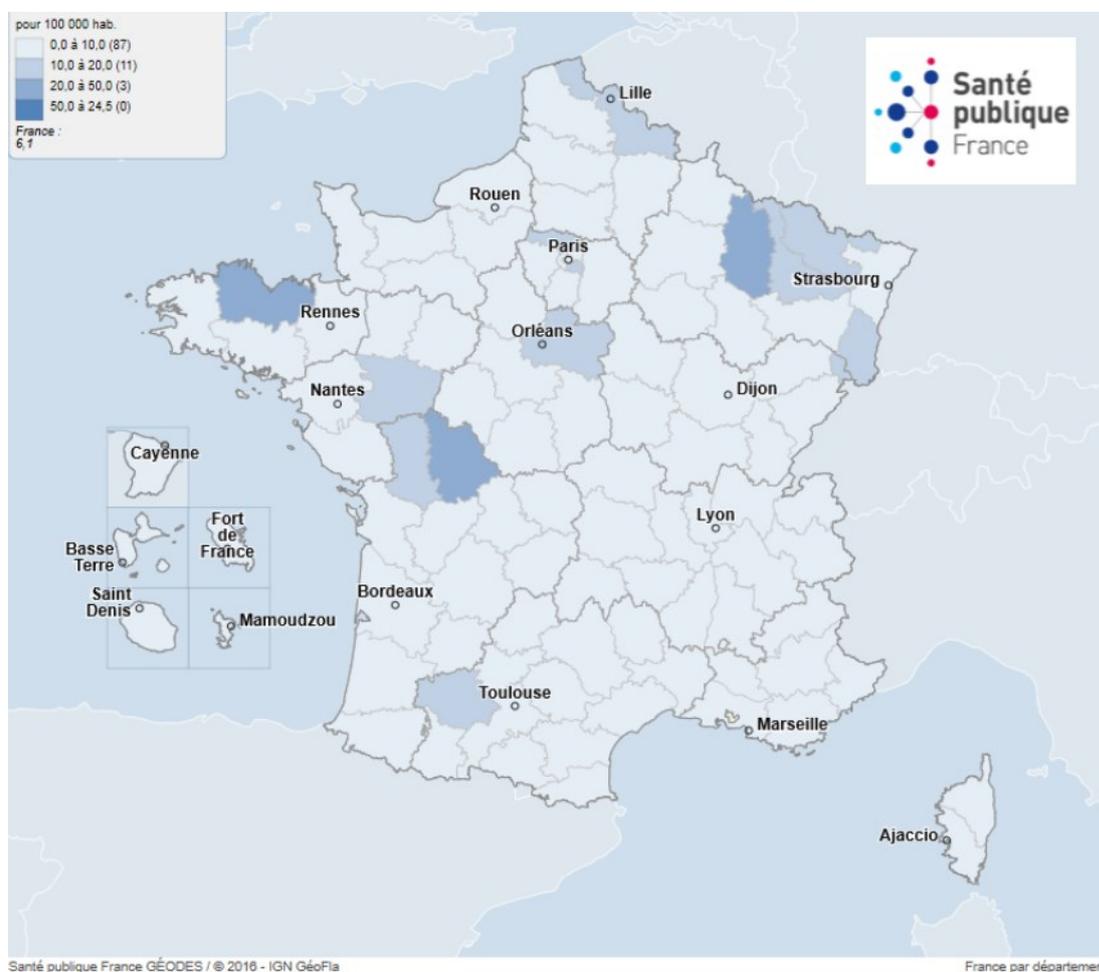
Figure 1. Taux de positivité des personnes testées pour le SARS-CoV-2 par département, France, semaine 21 (18 au 24 mai 2020) (source SI-DEP)



A La Réunion, en semaine 21, 3 036 tests ont été réalisés. Le taux de positivité hebdomadaire était faible (0,3%) et en dessous du seuil de vigilance (5%).

Le taux d'incidence (nombre de nouveaux cas rapporté pour 100 000 habitants) était faible (1,0 / 100 000) et lui aussi en-dessous du seuil de vigilance (20%) (Figure 2), comme la majorité des régions de France.

Figure 2. Taux d'incidence de SARS-CoV-2 pour 100 000 habitant par département, France, semaine 21 (18 au 24 mai 2020) (source SI-DEP)



Passages aux urgences

A la Réunion, le réseau OSCOUR® repose sur la participation de l'ensemble des structures d'urgences qui transmettent quotidiennement leur données d'activité à Santé publique France. Depuis le 24 février 2020, un indicateur de suivi des suspicions de COVID-19 vues aux urgences a été mis en place (codes CIM 10 : B342, B972, U049, U071, U0710, U0711).

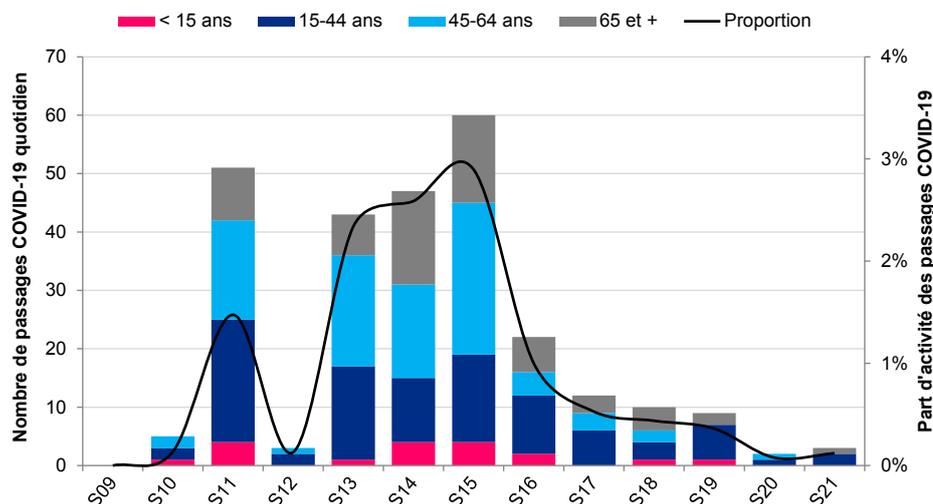
Source : réseau Oscour®, au 27/05/2020 à 10h

Figure 3. Nombre quotidien de passages aux urgences et part d'activité (en %) pour suspicion de COVID-19 par classes d'âge, La Réunion, S09 à S21/2020

► Au total, 267 recours pour « suspicions de COVID-19 » ont été rapportés dans les services d'urgences de la Réunion.

► Depuis la semaine 16, une tendance à la baisse de l'activité pour suspicion de COVID-19 est observée à l'image de la situation épidémiologique.

En S21, la part d'activité augmente très légèrement et correspond à une augmentation de 2 passages pour suspicion en S20 à 3 en S21 (Figure 3).



Caractéristiques des cas admis en réanimation (services sentinelles)

Tableau 1. Description des cas de COVID-19 admis dans les services sentinelles de réanimation, La Réunion .

Source : Services sentinelles de réanimation/soins intensifs, Santé publique France, 11 mars 2020 au 27/05/2020

N		N	
Cas admis en réanimation		Prise en charge ventilatoire*	
Nombre de cas signalés	16	Oxygénation (masque/lunette)	7
Dont nombre de cas décédés	1	Ventilation non invasive	2
Sex-Ratio (H/F)	7	O2 à haut débit	7
Répartition par classe d'âge		Ventilation invasive	5
0-14 ans	0	Assistance extracorporelle	0
15-44 ans	1	Facteurs de risque*	
45-64 ans	6	Aucun facteur de risque	3
65-74 ans	4	Avec facteur de risque parmi :	13
75 ans et plus	5	HTA**	7
Région de résidence des patients		Diabète de type 1 et 2	4
La Réunion	11	Pathologie cardiaque	2
Hors Région	5	Pathologie pulmonaire	1
Délai entre début des signes et admission en réanimation		Immunodéficience	2
Délai moyen en jours [min ; max]	11,50 [5 ; 28]	Pathologie rénale	2
Syndrome de détresse respiratoire aigu (SDRA)		Pathologie neuro-musculaire	0
SDRA mineur	1	Pathologie hépatique**	0
SDRA modéré	3	Obésité (IMC>=40)	0
SDRA majeur	1	Grossesse	0
Non renseigné	1	Prématurité	0
Co-infection		Autres facteurs de risque	0
	1	NSP / Inconnu	0

* Un cas peut présenter plusieurs facteurs de risque et prises en charge ventilatoire

** Données sous-estimées du fait du recueil tardif de ces variables

Signalement à visée d'alerte des clusters (foyers de transmission)

Depuis la levée du confinement, le 11 mai 2020, les ARS en lien avec les Cellules régionales de Santé publique France et les partenaires locaux, investiguent les clusters (foyers de transmission ou épisodes de cas groupés) qui sont détectés, selon le guide en vigueur [1]. Le traçage et le dépistage des personnes contacts permettent de contrôler ces foyers. Un cluster est défini par la survenue d'au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement de personnes, qu'ils se connaissent ou non. Le système d'information **MONIC** (MONItorage des Clusters) permet de présenter ce bilan.

Au 27 mai 2020, avec le développement de la capacité diagnostique, un total de **109 clusters** (hors Ehpad et milieu familial restreint) a été rapporté à Santé publique France : 104 clusters en France métropolitaine et 5 dans les départements régions d'outre-mer. On note une nette augmentation du nombre de clusters détectés et investigués (Figure 4). Parmi ces clusters, 64 % ont plus de 5 cas. Ils concernent notamment des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité (19 % en établissements d'hébergement social et d'insertion, et 6 % en communautés vulnérables), des établissements de santé (22 %) et plus largement des entreprises (20 % entreprises privées et publiques hors établissements de santé) (Tableau 2).

En termes de criticité (potentiel de transmission ou critères de gravité), 75 % des clusters ont été évalués de criticité modérée (37 %) à élevée (38 %). La majorité des clusters est en cours d'investigation (80 %, N=87) (clusters actifs en termes de nouveaux cas avec mise en place de premières mesures de contrôle) (Figure 4), 13 % ont été maîtrisés (suivi des contacts en cours et absence de nouveaux cas 7j après le dernier cas), 7 % sont clôturés (absence de nouveaux cas 14j après la date de début des signes du dernier cas ET la fin de la quatorzaine de tous les contacts).

Aucune diffusion communautaire (survenue de nouveaux cas hors de la collectivité et en lien avec le cluster) non contrôlée n'est rapportée.

Le signalement de ces clusters en phase de déconfinement n'est pas une situation inattendue du fait de la poursuite de la circulation du SARS-CoV-2 en France, de l'augmentation importante des capacités diagnostic et de la recherche active de cas autour de chaque patient infecté [2]. Leur identification résulte à la fois de signalements au niveau régional (point focal ARS), de l'identification et du suivi des contacts instauré sur le territoire, et des campagnes de dépistage. Pour l'ensemble de ces clusters, les mesures de contrôle sont en place et une forte vigilance est maintenue quant au risque de diffusion. Les clusters en Ehpad seront rapportés dans ce bilan des clusters dans le prochain Point épidémiologique.

Figure 4. Distribution par semaine de signalement des clusters, hors Ehpad et milieu familial restreint, rapportés à Santé publique France (N=109) - 27 mai 2020 (source MONIC)

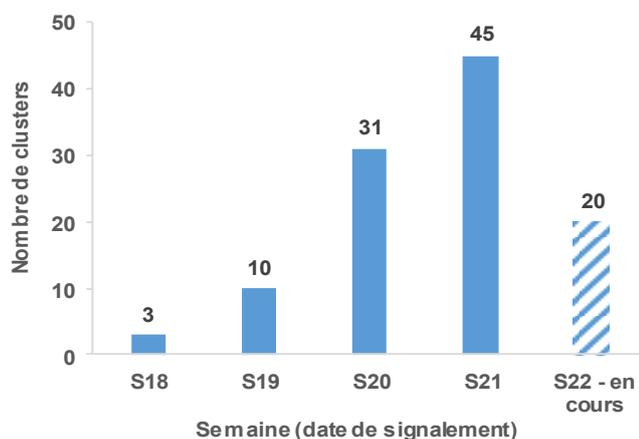


Tableau 2. Répartition par type de collectivités des clusters, hors Ehpad et milieu familial restreint, rapportés à Santé publique France entre le 9 et le 27 mai 2020 (N=109) - 27 mai 2020 (source MONIC)

Type de collectivités	n	%
Etablissements de santé (ES)	24	22
Entreprises privées et publiques (hors ES)	22	20
Etablissements sociaux d'hébergement et d'insertion	21	19
EMS de personnes handicapées	11	10
Milieu familial élargi (concerne plusieurs foyers familiaux)	7	6
Communautés vulnérables (gens du voyage, migrants en situation précaire, etc.)	6	6
Milieu scolaire et universitaire	3	3
Etablissement pénitentiaires	3	3
Evènement public ou privé : rassemblements temporaires de personnes	2	2
Crèches	1	1
Unité géographique de petite taille (suggérant exposition commune)	1	1
Structure de l'aide sociale à l'enfance	0	0
Structures de soins résidentiels des personnes sans domicile fixe	0	0
Transport (avion, bateau, train)	0	0
Autres	8	7

[1] Guide pour l'identification et l'investigation de situations de cas groupés de COVID-19. Saint-Maurice : Santé publique France. Version 25 mai 2020, 50 p. Disponible [ici](#)

[2] DGS-Urgent. Prise en charge par les médecins de ville des patients de covid-19 en phase de déconfinement. Disponible [ici](#)

Signalement à visée d'alerte des clusters (ou foyers de transmission)

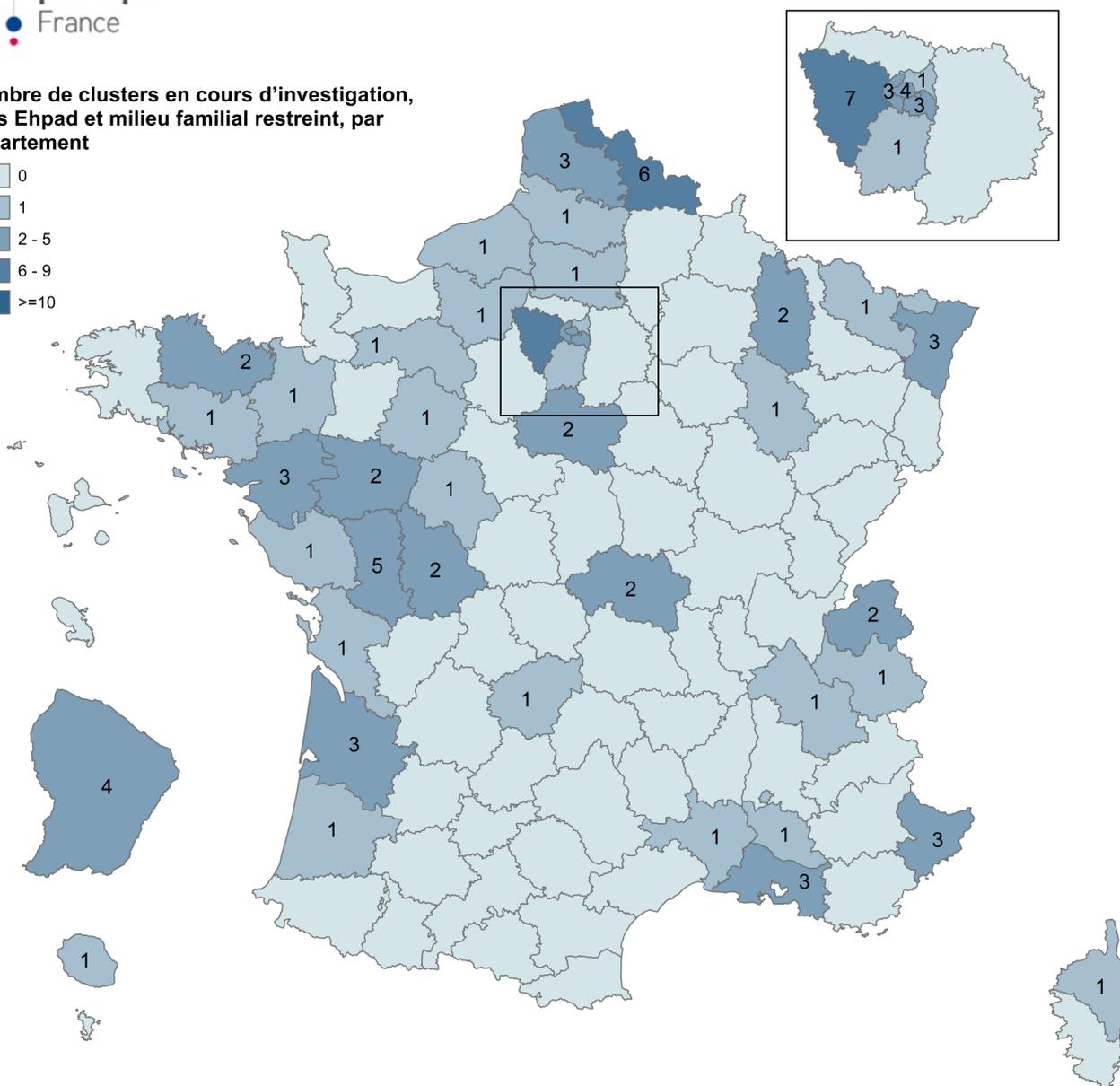
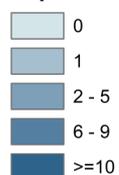
A La Réunion, 1 foyer de transmission a été identifié au cours de la semaine 22 (Figure 5).

Il est actuellement en cours d'investigation. A ce stade il concerne 4 cas confirmés.

Figure 5 : Répartition par département des clusters en cours d'investigation, hors Ehpad et milieu familial restreint, rapportés à Santé publique France, entre le 9 et le 27 mai 2020 (N=87), 27 mai 2020 (source MONIC)



Nombre de clusters en cours d'investigation, hors Ehpad et milieu familial restreint, par département



Source : Santé publique France

Surveillance en établissements sociaux et médicaux

► Depuis le 23 mars et jusqu'au 27 mai 2020, à La Réunion, 14 établissements ont fait 15 signalement d'épisodes concernant un ou plusieurs cas de COVID-19. Il s'agissait de 6 signalements par un EHPA, 6 signalements par des établissements médico-sociaux (EMS) et 3 signalements par d'autres établissements (Tableau 3).

Entre le 15/05 et le 27/05, 3 nouveaux signalements ont été faits, par 1 Ehpad, 1 MAS et 1 centre d'hébergement : les 3 cas possibles avaient une RT-PCR négatives.

Source : Surveillance dans les ESMS, La Réunion, au 27/05/2020

Tableau 3. Nombre de signalements de cas COVID-19 chez les résidents et le personnel en ESMS rapportés, La Réunion, au 27/05/2020

	EHPA ¹	HPH ²	Aide sociale à l'enfance ³	Autres établissements ⁴	Total
Signalements	6	6	1	2	15
Chez les résidents					
Cas confirmés	0	1	0	1	2
Cas possibles	6	22	0	2	30
Nombre total de cas⁵	6	23	0	3	32
Chez le personnel					
Cas confirmés	5	0	0	0	5
Cas possibles	7	2	1	0	10
Nombre total de cas⁶	12	2	1	0	15

¹Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD et autres établissements-EHPA, résidences autonomie, résidences seniors)

²Hébergement pour personnes handicapées (FAM, IME, autres établissements pour enfants (ITEP, EAAP, IEM, Instituts pour déficient auditifs et visuels), autre établissements pour adultes (foyer de vie, foyer d'hébergement)

³Aide sociale à l'enfance (centres départementaux de l'enfance, foyers de l'enfance, MECS)

⁴Autres établissements (LAM, LHSS, SCAPA avec hébergement)

⁵Un signalement COVID-19 est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible.

⁶Cas confirmé COVID-19 : toute personne, symptomatique ou non, avec un prélèvement confirmant l'infection par le SARS-CoV-2 parmi les personnes résidentes ou les membres de personnel d'un EHPA/EMS

⁷Cas possible COVID-19 : fièvre (ou sensation de fièvre) avec des signes respiratoires (comme la toux, un essoufflement ou une sensation d'oppression thoracique) OU autre tableau clinique compatible avec le COVID-19 selon le médecin, parmi les personnes résidentes ou les membres de personnel d'un EHPA/EMS

Surveillance des professionnels en établissement de santé

Une surveillance a été mise en place le 22 avril 2020 avec pour objectif de recenser les professionnels salariés d'un établissement de santé, public ou privé, ayant été infectés par le SARS-CoV-2 depuis le 1er mars 2020. Les cas sont définis comme tout professionnel travaillant en établissement de santé dont l'infection par SARS-CoV-2 est confirmée par RT-PCR, mais également les cas probables (clinique, historique de contact ou imageries évocatrices), reconnus comme infectés par la cellule « COVID-19 » ou l'infectiologue référent de l'ES.

Ces données sont présentées dans le Point Epidémiologique National ([lien](#)). Cependant elles ne sont pas exhaustives pour La Réunion. Par ailleurs, cette surveillance ne concerne pas les professionnels de santé libéraux qui peuvent, s'ils ont été atteints, participer à l'enquête proposée sur le [site du Geres](#).

Surveillance de la mortalité

Mortalité spécifique au COVID

Depuis le début de l'épidémie, une surveillance des certificats de décès (papier et électronique) avec une mention COVID-19 a été mise en place par le Cellule régionale de Santé publique France. L'objectif de cette surveillance est de pouvoir décrire les comorbidités associées à la mortalité par COVID-19.

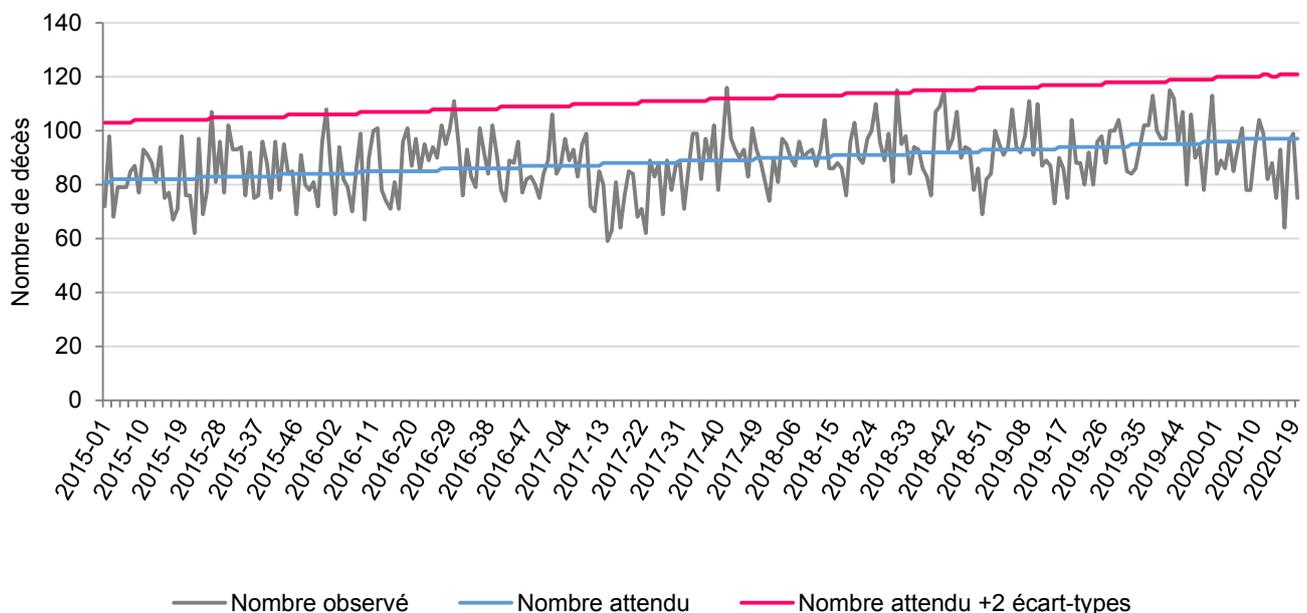
► Quatre certificats de décès contenant la mention COVID-19 ont été notifiés ; les RT-PCR à la recherche du SRAS-CoV-2 étaient négatives pour 3 d'entre-deux (investigation en cours pour le quatrième). Deux correspondaient à des personnes décédées à domicile ; 1 correspondait à 1 personne décédée à l'hôpital.

Mortalité toutes causes

L'analyse de la mortalité toutes causes confondues s'appuie sur les données d'état-civil de 16 communes de la Réunion qui transmettent leurs données depuis 2005. Ces données ne permettent pas de disposer des causes médicales de décès mais de suivre les tendances de la mortalité toutes causes.

Source : Insee, au 27/05/2020

Figure 6. Mortalité toutes causes, toutes classes d'âge confondues (tous âges), La Réunion, S01/2015 à S20/2020



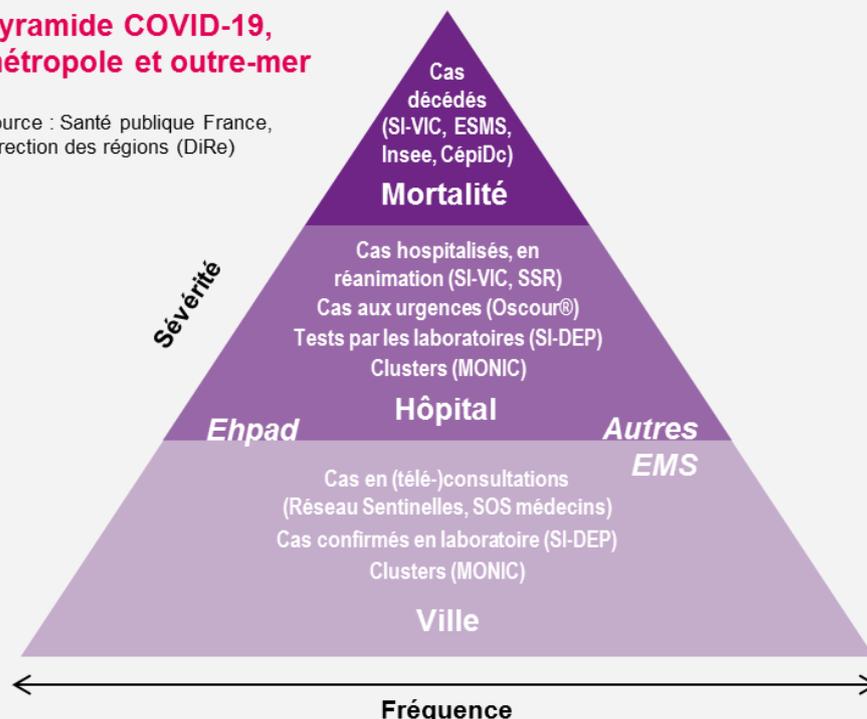
► En semaine 20 (11 mai au 17 mai), le nombre de décès observés se situait au-dessous des valeurs attendues pour la région Réunion (Figure 6).

Mission de Santé publique France

Surveiller, comprendre la dynamique de l'épidémie, anticiper les scénarii, mettre en place des actions pour prévenir et limiter la transmission du virus, mobiliser la réserve sanitaire. En région, coordonner la surveillance, investiguer, analyser les données, apporter l'expertise à l'ARS pour l'aide à la décision.

Pyramide COVID-19, métropole et outre-mer

Source : Santé publique France, Direction des régions (DiRe)



CépiDc-Inserm : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès ; Ehpad : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ; EMS : Etablissement médico-social ; ESMS : Etablissement social et médico-social ; Insee : Institut national de la statistique et des études économiques ; MONIC : Système d'information de monitoring des clusters ; Oscour® : Organisation de la surveillance coordonnée des urgences ; SI-DEP : Système d'informations de dépistage ; SI-VIC : Système d'information des victimes ; SSR : Services sentinelles de réanimation/soins intensifs

Rédacteur en chef

Lucre Menuhier

Equipe de rédaction

Santé publique France Réunion

Direction des régions (DiRe)

En collaboration à Santé publique France avec la Direction des maladies infectieuses (DMI), la Direction appui, traitements et analyse de données (Data)

Contact presse

presse@santepubliquefrance.fr

Diffusion Santé publique France

12 rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex
www.santepubliquefrance.fr

Date de publication

28 mai 2020

Numéro vert 0 800 130 000

7j/7 24h/24 (appel gratuit)

Sites associés :

- ▶ [SurSaUD@](#)
- ▶ [OSCOUR@](#)
- ▶ [SOS Médecins](#)
- ▶ [Réseau Sentinelles](#)
- ▶ [SI-VIC](#)
- ▶ [CépiDC](#)

ALERTE CORONAVIRUS POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.

Tout déplacement est interdit sauf muni d'une attestation pour :

- ▶ Aller travailler, si le télétravail est impossible
- ▶ Faire des courses de première nécessité
- ▶ Faire garder ses enfants ou aider des personnes vulnérables
- ▶ Aller chez un professionnel de santé si vous n'avez pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement. Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- ▶ Se laver très régulièrement les mains
- ▶ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- ▶ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- ▶ Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

GÉODES
GEO DONNÉES EN SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

ecdc
EUROPEAN CENTRE FOR DISEASE PREVENTION AND CONTROL



World Health Organization